



# Wolu-Inter-Quartiers

## ... en action !

BELGIQUE – BELGIE  
P.P.  
1200 BRUXELLES 20  
1/3380

**Mars 2010**

MENSUEL N° 135 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

### Urbanisme

#### **Le printemps pointe le bout de son nez, les avions aussi...**

Récemment, le comité de quartier Aquilon a soutenu une pétition lancée par AWACSS afin de contrecarrer la création d'un nouveau terminal « low cost » à Zaventem. En effet, afin de compenser la perte de DHL, qui a déménagé à Leipzig, Zaventem construit une extension de l'aéroport (prévu pour 2011), afin d'intensifier les vols et de rentabiliser au maximum l'aéroport national.

Une protestation a ainsi été lancée par AWACSS et d'autres associations et 232 personnes ont réagi négativement à ce projet qui représenterait une augmentation très importante du trafic aérien pour tous les quartiers de la capitale.

Qui est AWACSS et que souhaite-t-il ? : l'arrêt des nuisances aériennes au-dessus de Bruxelles et de sa périphérie !

C'est en 1996 que débute le ras-le-bol des habitants de Wezembeek-Oppem.

DHL s'implante à Zaventem afin de rentabiliser ses vols de nuit. Ses avions-cargos sont des modèles anciens, polluants et bruyants. Les habitants se réunissent (600 personnes déterminées) et sous l'égide de Frédéric Petit, décident de protester en créant une ASBL (AWACSS) le 01/12/2003. Ils contestent l'utilisation intempestive de la piste 20 au décollage. Le survol de nuit à basse altitude, les pollutions sonores et atmosphériques sont devenues insupportables.

Zaventem assure entre 200.000 et 250.000 vols par an.

La Ministre Isabelle Durant propose alors de contourner Bruxelles par le Nord, la population y étant moins dense, mais la majorité des habitants est néerlandophone et juge cette décision impopulaire. Le Ministre Bert Anciaux innove un plan

de dispersion des vols et concentre un maximum de ceux-ci vers l'est de Bruxelles (Oostrand), à l'atterrissage comme au décollage. Ces quartiers sont intensément survolés de jour et de nuit et les week-ends par de bruyants avions-cargos : la situation est intenable, à l'inverse du Noorstrand qui est épargné.

Zaventem innove, il est le seul aéroport où les pilotes ne peuvent pas tenir compte de la direction du vent pour décoller et atterrir en toute sécurité. Ce serait risible, si ce n'était dangereux ! La piste 20 pour les décollages et la piste 02 (la même dans l'autre sens) pour les atterrissages, dirigée vers l'est, est la plus utilisée. C'est la plus courte : 2.900 m contre 3.600 m pour les autres, donc moins sécuritaire. En forme de H, elles se croisent et peuvent être la source d'accidents : ce point est vivement dénoncé par les pilotes, sans résultat.

En mai 2008, un Boeing 747 rate son décollage et va s'écraser dans un talus salvateur à quelques mètres d'une ligne électrifiée de chemin de fer. On a frôlé la catastrophe !

Le 17/03/2005, les A.S.B.L. AWACSS, Wake-Up Kraainem et UBCNA, soutenues par les habitants et leurs communes, entament de coûteuses actions juridiques contre l'Etat belge afin d'atténuer les problèmes de nuisances sonores causées par l'utilisation abusive des pistes 02/20. La justice oblige l'Etat belge à modifier son plan de dispersion à maintes reprises. En cas de non-respect, des astreintes seront redevables par l'Etat aux plaignants, mais la piste 02 est toujours massivement utilisée et les astreintes non payées. Actuellement, les normes de vent définies par l'arrêt de justice du 17/03/2005 ne sont systématiquement pas respectées, d'où une utilisation excessive de la piste 02. Une autre revendication est de faire respecter les normes de bruit applicables en Région de Bruxelles Capi-

itale (la Flandre n'en possède toujours pas).

Le gouvernement doit trouver le juste équilibre entre l'activité économique de l'aéroport et le respect des droits des habitants à une qualité de vie saine.

Les principales revendications d'AWACSS sont:

1 – La limitation du nombre de mouvements à maximum 250.000 par an.

2 – La suppression des vols de nuit, les plus polluants et les plus bruyants. C'est DHL qui en était la cause principale. Depuis sa délocalisation vers l'Allemagne, la situation est plus supportable.

3 – L'utilisation d'avions plus modernes que les vieux Boeings 747 (QC\*48) par d'autres moins voraces en kérosène et moins bruyants (exemple : des Airbus ayant un QC\*4).

4 – L'association pense que seule la commission européenne pourra supprimer les vols de nuit à proximité des grandes villes dans toute l'Europe d'ici 10 ans.

5 – En attendant, AWACSS propose que l'aéroport de Bierset (Liège) qui a exproprié, à grands frais, toutes les habitations à plus de 4 Km aux alentours, puisse accueillir ces avions-cargos. Charleroi et Zaventem sont situés, eux, en agglomération urbaine. Ne pas confondre ce point avec une attitude « NIMBY\*\* », car, dans ce cas, elle aurait pour conséquence le survol des zones libres de toutes habitations, ce qui est loin d'être le cas de Bruxelles et de sa périphérie.

Notre espoir : que la commission européenne régleme les conditions de survol des zones densément peuplées et interdise les vols nocturnes en Europe, c'est le seul moyen de pouvoir bénéficier de nuits calmes et sereines auxquelles nous avons droit...

## Le « petit » patrimoine



### Le hall et le vestibule

Le vestibule est situé à la jonction de l'entrée et de l'espace comportant la cage d'escalier longée par le corridor.

Le décor des murs est composé de panneaux peints de couleur unie en trompe-l'œil, en faux marbre, parfois animés de pilastres, de colonnes engagées soutenant un linteau mouluré orné de motifs : mufles de lions, cariatides dévêtues, etc.

Le sol est couvert de carrelage, de marbre ou de mosaïque ; l'escalier qui divise le vestibule en deux zones distinctes est généralement réalisé en marbre clair.

L'extrémité du vestibule qui donne accès au cœur de la maison est très souvent fermée par une porte à panneaux vitrés comportant des miroirs biseautés, du verre gravé ou un vitrail, intégrés dans un travail de menuiserie.

Le hall, défini comme « une alternative au vestibule », et l'escalier contribuent beaucoup à l'aspect monumental de l'intérieur de la maison.



**Geneviève Geneviève Vermoelen**  
Contact au 02/735 03 65

Extrait du livre « Les dimensions de l'ordinaire »  
de Vincent Heymans.



Toutes les photos sont prises à Woluwe-Saint-Lambert



\*QC = Quota count = Valeur attribuée à un avion, et qui définit sa capacité à faire du bruit. Plus le QC est élevé plus l'avion est bruyant.

\*\*NIMBY = Not In My Back Yard = Pas dans mon jardin (traduction: "partout ailleurs, sauf chez moi")

Si vous désirez vous informer plus complètement à propos de ce dossier, vous pouvez visiter les sites internet de :

<http://www.bruairlibre.be>

<http://www.awacss.be>

L'Union Belge contre les nuisances aériennes n'a pas de site internet. Contact : [ubcna@skynet.be](mailto:ubcna@skynet.be)

*Claudine Esposito*

*Présidente du Comité Aquilon*

Depuis la rédaction de cet article, le Gouvernement fédéral a conclu un nouvel accord sur les nuisances sonores et le survol des avions de Bruxelles-Capitale. La volonté gouvernementale est de couler les points de cet accord dans une loi afin d'assurer une meilleure garantie de sécurité juridique aux citoyens et aux autorités.

Cependant, pour beaucoup d'associations, ces nouvelles propositions ne résolvent en rien le problème de la présence gênante d'un aéroport d'une telle taille en plein tissu urbain, et qui cherche encore à se développer.

De plus, les autorités bruxelloises n'ont pas eu l'occasion de participer aux débats.

Les discussions risquent donc de continuer à être vives dans les semaines à venir. A suivre...

## Urbanisme

### Jardinets de façade Une situation complexe !

Le 3 février dernier, nous avons rencontré la Commune afin de faire le point de la situation à propos des jardinets de façade. Nous voulions assurer une suite à notre action du mois de septembre 2009.

Nous sommes sortis assez mitigés de cette réunion car, s'il est vrai que les outils juridiques actuels ne permettent pas de pouvoir appliquer une répression claire et facile, il nous semble que la Commune n'est pas prête aujourd'hui à développer une politique plus volontariste en la matière. Par exemple, on aimerait imaginer la pose de quelques scellés sur des cas récents (et cela ne manque pas) pour évaluer le travail de la justice en cette matière.

Des quelques éléments que nous avons appris, il est bon de savoir qu'à chaque infraction un procès-verbal est dressé et il est généralement confirmé dans les 5 jours par le Bourgmestre. Le PV est envoyé au Parquet, qui malheureusement classe souvent sans suite. De toutes façons, c'est la Région qui reprend la main par après et qui peut, via le Fonctionnaire délégué, proposer une somme transactionnelle au contrevenant... qui éteint le procès-verbal mais qui ne dispense pas l'obligation de demander un permis d'urbanisme pour régularisation... qui sera refusé. Donc, retour à la case départ avec un nouveau pv ? Pendant ce temps-là, la situation illégale reste bien d'actualité.

Notons pour information, que les frais de dossier pour une demande de régularisation s'élèvent à 1.000 €.

Pour les situations plus anciennes, il nous a été affirmé que la preuve que la transformation a été effectuée après l'entrée en vigueur du règle-



Avenue de Mai: la photo de gauche a été prise en septembre 2009, celle de droite en mars 2010. Quelle photo allons-nous prendre dans quelques mois ? Sans faire un procès d'intention, nous craignons évidemment le pire ! La Commune a été prévenue de cette situation.

ment communal de la bâtisse doit être amenée par la Commune, sinon un recours peut être possible au tribunal de 1ère instance. D'une part, nous ne sommes pas convaincus de cette interprétation et d'autre part, quand on sait que le règlement en question date de 1957, on peut facilement estimer que peu de jardinets ont été transformés avant cette date.

Pour les situations actuelles et à venir, en matière de preuve rien ne vaut une bonne photo. Commencé l'année passée, nous finaliserons notre cadastre photographique et nous l'offrirons à la Commune qui pourra s'en servir comme preuve, comme pour le bâtiment de l'avenue de Mai repris sur nos photos.

Une autre piste évoquée lors de la réunion serait de faire passer les atteintes au permis d'urbanisme (transformation du jardinnet en parking) dans le domaine des

amendes administratives avec une gestion communale plus directe et sans doute, mais là on s'avance peut-être un peu, si la nuisance perdure, des amendes à répétition !

Voilà en tout cas un dossier qui ne risque pas d'être clôturé de si tôt.

*Bernard Devillers - Coordinateur*

## Sur le Parvis Saint-Henri

**Le dimanche 25 avril 2010**  
07h30 - 13h00

**Brocante de vêtements  
et jouets pour enfants**

VÊTEMENTS ET JOUETS BEBE / ADO !



Comité de quartier  
"PARVIS ST-HENRI"

RENSEIGNEMENTS  
MME. RODRÍGUEZ  
0496 614203 À PARTIR DE 18H30

Participation : € 7  
Pas de réservation  
2,5 m x 2,5 m

INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE PARVIS 06H00-13H30

## C'est reparti pour une saison !

Ce samedi 27 mars, l'équipe des maîtres composteurs de WSL ouvrira la saison 2010 en remettant en ordre, dans la bonne humeur, le site de démonstration et en accueillant déjà les personnes désireuses de se lancer dans le compostage individuel.

Sachez que, **chaque dernier samedi du mois, de 10 à 12 h**, dans la partie élevée des Serres communales qui se situent avenue de Toutes les Couleurs, **de mars à novembre, vous pouvez venir rencontrer les membres de cette équipe qui vous guideront dans vos choix si vous désirez tenter l'aventure du compostage individuel.** Quelle compostière choisir ? Comment commencer ? Les erreurs à ne pas commettre. Que pensez du vermicompostage ? Est-ce difficile ? Que faire de la pelouse ? Y a-t-il des odeurs ? Que faire du compost ? Toutes questions auxquelles nous pouvons répondre. Des brochures seront également mises à votre disposition.



Et, prenez déjà date pour la journée « Portes ouvertes des Serres communales » qui se déroulera le dimanche 16 mai et durant laquelle nous serons présents toute la journée.

A bientôt !

Une vermicompostière dans son salon c'est tout à fait possible !

Tous renseignements concernant le compostage à Woluwe-Saint-Lambert : Jean Jacques, 0477 825 222 – [jeanjacques13@yahoo.fr](mailto:jeanjacques13@yahoo.fr) ou Bernard Devillers, 02/762 39 44 – [woluintertiers@hotmail.com](mailto:woluintertiers@hotmail.com).

Et si vous êtes intéressés par des **formations**, suivez le guide.

- Formation compost collectif, le lundi 1er avril.
- Formation au compostage individuel, le jeudi 20 mai.
- Formation au vermicompostage, les jeudis 27 mai et 22 juin.
- Formation en néerlandais, le lundi 17 mai.

Ces formations organisées par Bruxelles Environnement et Inter-Compost sont gratuites et ouvertes à tous. Elles se déroulent à 19h30 à Mundo-B, rue d'Edimbourg, 26, à 1050 Bruxelles. **Infos et inscriptions** : Inter-Compost : 02/893 09 04. [compost@ieb.be](mailto:compost@ieb.be)

## Fiches Mobilité : des résultats concrets.

Depuis l'établissement de nos Fiches Mobilité 2007, nous travaillons régulièrement avec la Cellule Mobilité de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert. Cette collaboration positive a déjà permis de résoudre toute une série de problèmes de mobilité, essentiellement rencontrés par les piétons et les cyclistes.

Quelques exemples en image :

1. L'installation d'une série de bollards à la rue Th. De Cuyper a permis de sécuriser le cheminement piéton, malgré l'étroitesse du trottoir, sur cette artère fort fréquentée.
2. L'asphaltage de la piste cyclable de l'axe Dries et l'enlèvement des îlots directionnels obsolètes ont rendu cette piste bien plus confortable.
3. Une mise à niveau des rigoles et le marquage d'un passage protégé augmente la sécurité et le confort au coin Orion/Constellations.

De nouvelles fiches Mobilité seront proposées en septembre 2010.

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?  
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83  
Email : [woluintertiers@hotmail.com](mailto:woluintertiers@hotmail.com) - Site : [www.wiq.be](http://www.wiq.be) - Argenta n° 979-5493341-42

## Septième grande brocante du quartier Schuman – Bouleaux – Peupliers.

### Dimanche 9 mai 2010

La septième brocante du quartier verra le nombre d'emplacements porté cette année à 250. Elle se tiendra le dimanche 9 mai 2010, entre 8h et 15h, et vous pourrez ainsi, tout à la fois vous débarrasser d'objets devenus, pour vous, inutiles, ou en acquérir d'autres, dont vous rêviez !!



Alors n'hésitez pas à réserver votre ou vos emplacements auprès de notre président, Marcel De Rongé, en appelant le 0472/475.024 et ceci avant le 30 avril 2010.

Vous inscrire ? Le prix des emplacements est de 10 € par emplacement de 3 mètres de largeur.

Nous rencontrer ? Rendez-vous au stand du Comité du quartier, où vous trouverez diverses boissons rafraîchissantes, et de quoi vous sustenter.

Un château gonflable et du grimage (gratuits), sont prévus pour l'enchantement des enfants.



Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Communauté française, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, d'ACTIRIS et de la Région de Bruxelles-Capitale.



Abonnement  
au Bulletin : 5 €/ an